

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 MARS 2023 à 19H00****N° 024/2023 – Affectation des résultats 2022 du budget annexe de la Régie de l'énergie**Conseillers en exercice : **28** – Présents : **21** – Excusés avec Pouvoir : **5** – Excusé sans Pouvoir : **1**
Absent : **1** – Votants : **26**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 29 MARS, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 23 MARS 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :**Mesdames, Messieurs :**

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, GONGUET Nathalie, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia.

ETAIENT EXCUSEES AVEC POUVOIR :**Mesdames, Messieurs :**

BOILEAU Marc (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), RONGEAT Stéphane (pouvoir donné à Céline ROUSSEL), VAUGEOIS Patrick (pouvoir donné à Lydie CHAUDET), VIGNAGA Isabelle (pouvoir donné à Rita MONTEIRO).

ETAIT EXCUSÉ SANS POUVOIR :

Monsieur GRUET Alexis

ETAIT ABSENTE :

Madame JACQUET Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

A l'issue du vote du Compte Administratif 2022 du budget annexe de la Régie de l'Energie dont les résultats sont conformes aux écritures de Monsieur le Trésorier Frédéric COGNON, le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2022.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 22 mars 2023,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

CONSTATE au 31 décembre 2022, un excédent de fonctionnement d'un montant de 53 890.47 euros

DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au budget annexe 2023 de la façon suivante :

↳ **53 890.47 euros en section d'investissement,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230329-024-2023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Publication : 11/04/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : _____ / _____ / 2023

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire
Patrick BOUVARD

